

PLAN LOCAL D'URBANISME

**2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

POS / PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Élaboration POS			05/06/96
Modification n°1			21/11/05
Élaboration PLU	19/11/07	10/01/11	07/05/13

Le Maire,
Renée BONNEAU

Les Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de SAINT-LOUP DE SAINTONGE

La prescription du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-LOUP DE SAINTONGE, par délibération du 19 novembre 2007, a constitué le creuset d'une démarche de réflexion relative au développement durable de la commune.

La réalisation d'un diagnostic territorial concerté a enrichi ces pistes de réflexion en mettant en évidence les caractéristiques communales suivantes :

- une population fragile, voisine de 300 habitants, avec une forte tendance au vieillissement
- un bâti ancien et une trame urbaine jusqu'ici préservés de la pression foncière et économique
- une activité agricole importante, source d'emplois, gestionnaire de l'espace mais également source de risques
- un environnement d'une qualité certaine, source de peu risques
- une commune dépendante des services offerts par SAINT-JEAN D'ANGELY

S'il ne s'agit que de grands volets, détaillés au sein du diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme, les composantes sociales, économiques et environnementales d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont bien identifiables. Il convenait dès lors de construire le projet dont il s'agit.

Comme pour le diagnostic, ces travaux ont été enrichis selon le principe de la gouvernance par la participation des personnes publiques associées et de la population dans le cadre de réunions et d'un espace de consultation et d'échanges permanent en Mairie.

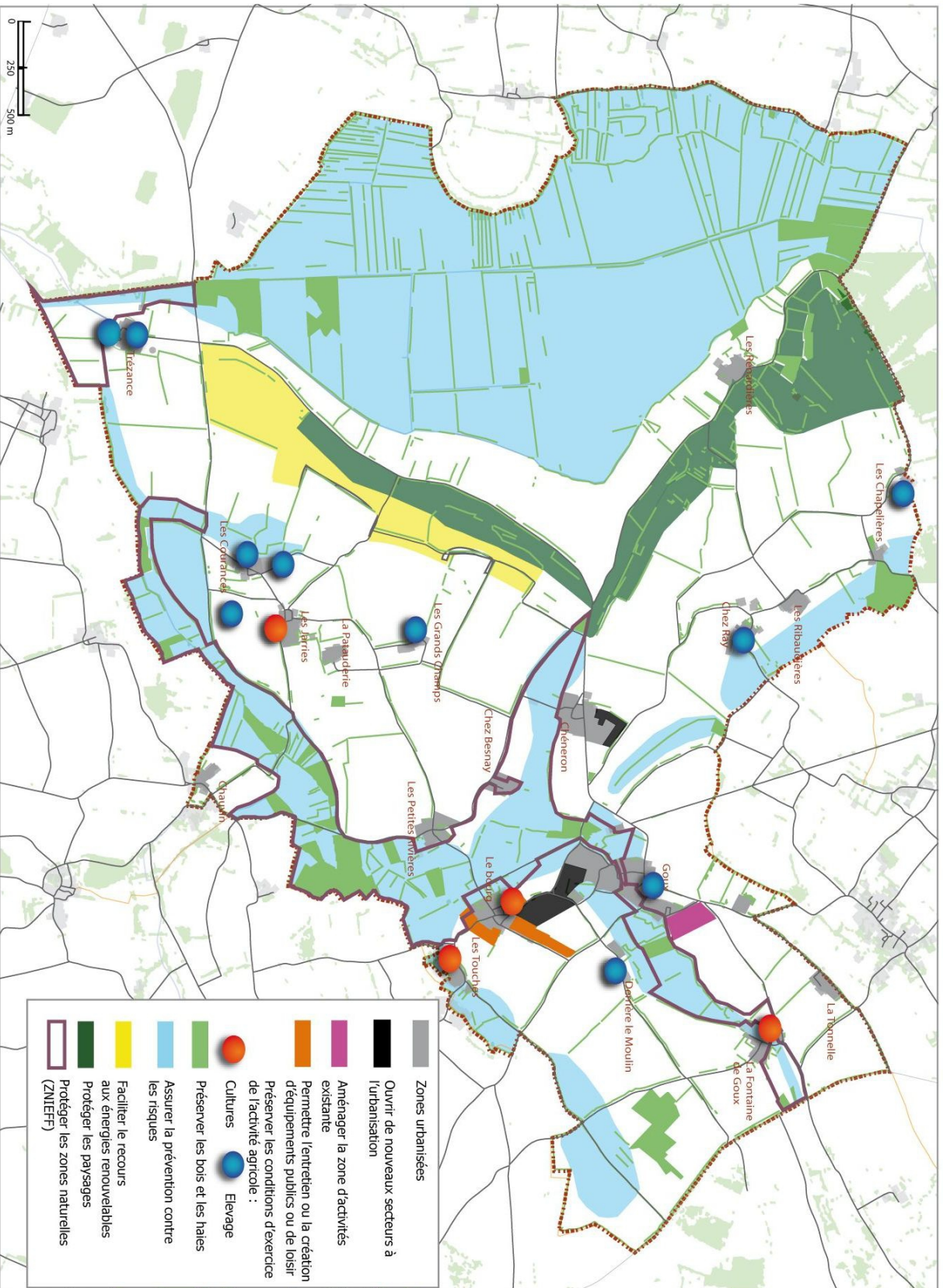
Il résulte de ce travail concerté un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, cœur du projet de Plan Local d'Urbanisme, dont les orientations générales sont les suivantes :

ENJEUX DU DIAGNOSTIC	OBJECTIFS DU PADD	ORIENTATIONS GENERALES
Consolider la population communale avec un objectif de 350 habitants à 10 ans	- limiter les déplacements (et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre) - favoriser le développement des commerces existants - favoriser la gestion et le développement des différents réseaux : eau, électricité, communications numériques... - accroître la population avec un développement régulier et mesuré - inverser la tendance au vieillissement de la population en accueillant une population jeune - préparer le renouvellement de la génération du « baby-boom » - maintenir un solde migratoire nettement positif - favoriser une politique équilibrée du logement, tant en terme d'accession à la propriété que de logement locatif aidé ou non	→ ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation, à court et à long terme, par des opérations d'aménagement et des opérations isolées, principalement sur le bourg → constituer des réserves foncières afin de mieux appréhender le développement de la commune → envisager l'aménagement d'un (ou plusieurs) lotissement communal selon les possibilités financières et foncières de la commune
Permettre l'accueil et le développement des activités économiques	- accompagner la communauté de communes du Val de Trézence, de la Boutonne à la Devise dans ses politiques de développement économique - préserver les conditions d'exercice de l'activité agricole et sa diversité	→ ne pas développer de nouvelles zones d'activités (aménagement de la zone existante dans le POS) → développer le tissu artisanal dans un cadre de mixité avec l'habitat → maintenir une superficie agricole importante et nécessaire → maintenir une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les nouvelles habitations → favoriser la reconversion du bâti agricole désaffecté → assurer une transition entre les espaces urbains et agricoles par des zones tampons (haies hautes champêtres)

ENJEUX DU DIAGNOSTIC	OBJECTIFS DU PADD	ORIENTATIONS GENERALES
Préserver et mettre en valeur l'environnement	- créer et préserver une Trame Verte et Bleue - préserver et valoriser les continuités écologiques (protéger et mettre en valeur la richesse environnementale de la commune) - préserver la qualité patrimoniale des hameaux - développer l'attrait touristique de la commune	→ préserver les bois de la commune → protéger les paysages et le réseau de haies au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme → imposer la replantation des bois et des haies lors d'arrachage → préserver les milieux humides et les cours d'eau → assurer la prévention contre les risques (inondation, zones humides et sécheresse) → limiter l'extension des hameaux → favoriser le développement touristique de la commune → favoriser la présence d'éléments de Haute Qualité Environnementale au sein de tous les projets d'aménagement ou de construction → faciliter le recours aux énergies renouvelables dans les projets de construction (éoliennes, solaire, biomasse...)
Transmettre aux générations futures la culture et le patrimoine de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	- protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel	→ protéger au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme les éléments de patrimoine intéressants (inventaire du patrimoine effectué par le Pays des Vals de Saintonge)
Maintenir un cadre de vie de qualité existant	- veiller à l'adéquation entre situation démographique et niveau de services - assurer la desserte en réseaux de l'ensemble des secteurs urbanisés ou à urbaniser	→ étudier la possibilité de réaliser des cheminements piétons dans les zones AU au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation → imposer l'enfouissement des réseaux au sein des nouvelles zones à urbaniser et prévoir l'enfouissement des réseaux sur les voies existantes

ENJEUX DU DIAGNOSTIC	OBJECTIFS DU PADD	ORIENTATIONS GENERALES
		→ lier l'étude de zonage d'assainissement réalisée en 2002 aux perspectives du PLU → demander l'intervention du Conseil Général pour la réalisation d'aménagements sécuritaires destinés à réduire la vitesse dans le bourg et les lieux-dits

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint-Loup de Saintonge



Source : BD Topo 2008 © IGN Réalisation : Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge